

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 27 avril 2021, à 18h30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2021-04-27 - 151

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-04-27 - 152

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire avec l'ajout du point numéro 7, Demande d'aide financière - Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques;

ADOPTÉ

2021-04-27 - 153

Adoption du premier projet - Règlement numéro 857-13

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 857-13 amendant le règlement numéro 857, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- En ajoutant un alinéa à la fin de l'article 34 concernant les dispositions relatives aux permis de construction pour un bâtiment principal.
- En ajoutant les mots « (incluant véranda et solarium) » à la suite du mot « Agrandissement » dans la section « bâtiment principal » à l'article 27, au tableau des constructions nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

2021-04-27 - 153

(suite)

- En retirant le mot « véranda » dans la section « bâtiment accessoire » à l'article 27, au tableau des constructions nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation.
- En ajoutant un nouvel article 59.1 intitulé *CAS DE NULLITÉ D'UNE DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU CERTIFICATS*
- En modifiant l'article 60 afin d'y autoriser les modulaires à titre d'agrandissement temporaire uniquement à l'usage « Public » avec une tarification et une durée prédéfinie.
- En ajoutant le mot « sauna » au tableau des tarifs des permis et certificats à l'article 60.

ADOPTÉ

2021-04-27 - 154

Avis de motion - Règlement numéro 857-13

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 857-13 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2021-04-27 - 155

Engagement de personnel - Camps de jour

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'engagement du personnel requis pour les camps de jour pour la saison estivale 2021;

Attendu que Monsieur Frédéric Maltais, coordonnateur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, a soumis une recommandation pour l'embauche de 31 personnes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'engagement de 31 personnes pour l'animation des camps de jour pour la saison estivale 2021, le tout suivant les recommandations d'embauche de Monsieur Frédéric Maltais, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2021-04-27 - 156

Ratification de signature Engagement de servitude - piste cyclable

Attendu que la création de la piste cyclable « La Seigneurie des Plaines » implique la création de servitudes avec les propriétaires riverains;

Attendu qu'une formule d'engagement de servitude a été signée par Ferme Géobastien et Fils, s.e.n.c. et qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à cet effet;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

2021-04-27 - 156

(suite)

Que le Conseil municipal ratifie la signature et confirme l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant à la servitude suivante à acquérir dans le cadre de la piste cyclable :

- Cession de servitude par Ferme Géobastien et Fils, s.e.n.c. pour une superficie de 1 360,7 m² sur le lot 2 085 140;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'acte de servitude;

Que Me Elton DoRego soit mandaté pour préparer l'acte notarié à cet effet;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de servitude et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2021-04-27 - 157

Demande d'aide financière - Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite réaliser le projet « Création et mise en valeur des milieux humides et hydriques dans le Parc des Méandres »;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite déposer une demande d'aide financière au volet n°1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Attendu qu'une résolution est requise afin d'autoriser la personne responsable de la demande à agir au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur Alain Cassista, directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au PRCMHH et à agir au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2021-04-27

Période de questions

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2021-04-27 - 158

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière